

Budget participatif

BERRIC 2024

REGLEMENT

ENVELOPPE : 5000 €

CONSTRUCTION DU PROJET :

Commissions Vie Associative et Bien vivre ensemble.

Qui peut participer ?

Pour participer, il faut remplir les conditions suivantes :

- être habitant de BERRIC
- être âgé d'au moins 12 ans
- être un particulier, ou organisé en collectif ou en association (siège à Berric).

Pour être éligibles, les projets devront répondre à certaines conditions :

- être d'intérêt général et collectif.

Les actions devront bénéficier à un groupe assez large d'habitants et être réalisées sur l'année en cours ou la suivante.

- être générateur de lien social et contribuer au vivre ensemble.
- être localisé sur le territoire de la commune de BERRIC.
- être porté par une personne référente identifiée.

Si le projet est porté par une association, celui-ci peut faire partie de ses activités habituelles, mais le projet ne doit pas s'adresser qu'à ses seuls adhérents.

Le budget affecté peut correspondre à tout ou partie de l'enveloppe nécessaire au projet.

Les partenariats sont possibles.

Quels types de projets sont éligibles ?

Pour cette édition, sont attendus des projets sur un thème :

o Culturel – Artistique – Patrimonial – Lien social – Environnemental – Sportif

Comment participer ?

Les candidats devront déposer leurs projets (format papier ou numérique) directement en mairie ou via l'adresse mail de la commune mairie@berric.fr jusqu'au 15 mai 2024.

Le dossier de présentation du projet devra préciser :

o La finalité et la nature du projet (objectifs et réalisation) – Les coordonnées du (des) porteur(s) du projet – Le lieu de l'action –

Le public visé (bénéficiaires) – Le planning prévisionnel de réalisation – Le montage financier (budget)

Les dossiers seront étudiés par les commissions « vie associative » et « bien vivre ensemble ». À l'issue, une première sélection sera effectuée. Une présentation orale pourra être demandée afin de départager les éventuels projets concurrents.

CALENDRIER

- Lancement de l'opération : 20 février 2024
- Dépôt du dossier : pour le 15 mai 2024
- Vérification de la faisabilité par les Services de la Commune : 30 mai 2024
- Présélection par Commission mixte (3 dossiers) et Communication auprès de la population : le 15 juin 2024
- Sélection définitive du Projet Lauréat : 30 juin 2024
- Annonce du projet lauréat
- Réalisation : à partir du 1^{er} juillet 2024 jusqu'au 1^{er} juin 2025